



**CLERMONT-FERRAND**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

**LA DIRECTRICE GENERALE**  
DG/VDR/SN

Décision enregistrée sous le n°  
2024-1-11

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DECISIONS DE LA DIRECTRICE GENERALE**

## **LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND**

- Vu le code de santé publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le Code général de la Fonction publique,
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,
- Vu le décret du Président de la République du 28 août 2023 portant nomination de Mme Valérie DURAND-ROCHE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand,
- Vu l'arrêté du 1er septembre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant détachement de Mme Valérie DURAND-ROCHE sur l'emploi de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et Directrice des centres hospitaliers de Riom et d'Enval, d'Issoire, du Mont-Dore, de Billom et de Montluçon-Néris-les-Bains (Puy-de-Dôme),

### **DÉCIDE**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Madame Valérie DURAND-ROCHE**, Directrice Générale du CHU de Clermont-Ferrand, à **Madame Marie-Noëlle PATAUD**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du contentieux et des droits des usagers de la Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Usagers.

**Madame Marie-Noëlle PATAUD**, délégataire, rend compte à la Directrice Générale et à la Directrice adjointe chargée de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Usagers de l'ensemble des actes mis en œuvre et signés dans le cadre de la présente délégation et dans l'exercice de ses fonctions.

#### **ARTICLE 2 : DELEGATAIRE**

La personne suivante reçoit délégation de signature :

- **Madame Marie-Noëlle PATAUD**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du contentieux et des droits des usagers de la Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Usagers.

### ARTICLE 3 : PERIMETRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

**Madame Marie-Noëlle PATAUD** reçoit, par ordre d'exécution, délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Agnès SAVALE**, Directrice adjointe chargée de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Usagers, exclusivement pour les actes suivants :

- les dépôts de plainte,
- les courriers d'accusé de réception de réclamation des patients.

Les décisions de recours à des cabinets juridiques ou de conseils sont exclues de la présente délégation.

### ARTICLE 4 : EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 22 janvier 2024.

**Madame Valérie DURAND-ROCHE**, Délégant, **Madame Agnès SAVALE**, Directrice adjointe et **Madame Marie-Noëlle PATAUD**, déléguataire, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision abroge et remplace toutes décisions et dispositions antérieures de même nature.

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le déléguataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Clermont-Ferrand.

Cette délégation peut être retirée au déléguataire à tout moment par décision de la Directrice Générale.

La décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

Cette délégation est portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Un exemplaire de la présente délégation sera transmis pour attribution, publication et diffusion à :

- l'intéressée pour attribution,
- Mme Agnès SAVALE, Directrice adjointe chargée de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits des Usagers
- Monsieur le Trésorier principal du CHU,
- Le service communication pour publication sur le site Internet du CHU,

Clermont-Ferrand, le 19 janvier 2024

La Directrice Générale,  
Valérie DURAND-ROCHE

